



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 7 Juillet 2023

Délibération n°DE202307073 : Personnel – Contrats d'apprentissage.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le SIEA a la volonté constante de favoriser l'apprentissage et l'insertion professionnelle. L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

* * * * *

Le contrat d'apprentissage en cours au sein du Service Énergie s'achève le 29 septembre 2023. Le service se propose d'accueillir un nouvel apprenti.

Missions :

L'apprenti(e) du service énergie intervient sur les missions suivantes du SIEA :

- Achats d'énergies
- Maitrise de la Demande en Energie (MDE)
- Energie renouvelables
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

L'apprenti(e) intervient sur les processus suivants :

- Groupement de commande d'achats d'énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Collecte et vente des certificats d'économie d'énergie

Ses activités sont :

- Participation à l'optimisation de la gestion des groupements d'achats d'énergies
- Réponses aux sollicitations des établissements publics membres des groupements d'achats
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables
- Elaboration des rapports techniques et financiers
- Accompagnement des travaux des communes et du SIEA
- Etudes permettant au SIEA de préciser sa stratégie d'intervention en matière de Transition Energétique (IRVE, Hydrogène, Biogaz etc..)

Niveau de formation :

Bact+3 à Bac +5 ou Elève préparant un diplôme d'ingénieur dans une école proposant une formation par alternance.

Durée :

3 ans.

Rémunération :

Un pourcentage du SMIC en fonction de la tranche d'âge et selon l'année d'études selon un barème national. Le SIEA peut être amené à régler une partie des frais de scolarité de l'apprentis.

Affectation :

Siège du SIEA au 32 Cours de Verdun à Bourg-en-Bresse.

Moyens mis à disposition :

Bureau partagé avec un agent du SIEA, ordinateur portable et téléphone fixe. Possibilité d'utiliser les véhicules de service si permis de conduire.

Horaires :

Semaine en présentiel selon les horaires de bureau du SIEA. Un poste d'apprenti étant limité à 35 h, l'apprenti disposera soit d'une ½ journée de repos ou partira plus tôt le soir.

Tuteur au SIEA :

Responsable du Service Energie

* * * * *

Le contrat d'apprentissage au sein du Service Communication-Marketing s'est achevé le 24 novembre 2022. Le service se propose d'accueillir un nouvel apprenti.

Un(e) apprenti(e) Chargé(e) de Communication

Missions :

L'apprenti(e) collabore et se forme aux activités suivantes :

- Gestion des réseaux sociaux (Facebook, Twitter and co),
- Publications d'actualités sur le site internet du SIEA et les réseaux,
- Animation régulière du site internet du SIEA : salons, événements, parutions presse, projets en cours...
- Production de contenus rédactionnels et participation à la réflexion sur les mots clés qui amélioreront le référencement dans les moteurs de recherches.
- Participation à l'élaboration du nouveau site internet,
- Veille média quotidienne,
- Animations diverses en communication interne, mais également en support sur l'évènementiel.

Niveau de formation :

Bac +3 à 5, école de communication ou de commerce, centre de formation et université.

Durée :

1 à 2 ans.

Affectation :

Siège du SIEA au 32 Cours de Verdun à Bourg-en-Bresse.

Rémunération :

Un pourcentage du SMIC en fonction de la tranche d'âge et selon l'année d'études selon un barème national. Le SIEA peut être amené à régler une partie des frais de scolarité de l'apprenti(e).

Moyens mis à disposition :

Bureau partagé avec des agents du SIEA, ordinateur portable et téléphone fixe. Possibilité d'utiliser les véhicules de service si permis de conduire.

Horaires :

Semaine en présentiel selon les horaires de bureau du SIEA. Un poste d'apprenti(e) étant limité à 35 h, l'apprenti(e) disposera soit d'une ½ journée de repos ou partira plus tôt le soir.

Tuteur au SIEA :

Responsable du Service Communication et Marketing

* * * * *

Au sein de la Direction Générale, la chargée des Relations Externes, se propose d'accueillir un apprenti pour participer à la gestion des demandes institutionnelles externes et des agendas.

Missions :

L'apprenti(e) collabore et se forme aux activités suivantes :

- Suivi des sollicitations des communes et des élus locaux
- Suivi de boîtes aux lettres de messagerie électroniques spécifiques
- Productions de contenus rédactionnels (fiches communes)
- Créations, suivis et contrôles de fichiers de données (fichiers de synthèses d'informations)
- Gérer des agendas complexes et mouvants
- Organiser et coordonner les informations internes et externes, parfois confidentielles, liées au fonctionnement de la structure
- Rédiger des supports de communication interne (rapport, compte rendu, note...) ainsi que la production de documents et présentations
- Organiser des réunions, séminaires, évènements occasionnels
- Préparer et organiser les différentes réunions et déplacements des membres du CODIR
- Assurer la bonne gestion administrative : suivi de la facturation, gestion des notes de restauration et d'hébergement
- Assurer le bon accueil des élus

Niveau de formation :

Elève préparant un diplôme de Bac à Bac+2 dans une école proposant une formation par alternance.

Durée :

2 ans.

Rémunération :

Un pourcentage du SMIC en fonction de la tranche d'âge et selon l'année d'études selon un barème national. Le SIEA peut être amené à régler une partie des frais de scolarité de l'apprentis.

Affectation :

Siège du SIEA au 32 Cours de Verdun à Bourg-en-Bresse.

Moyens mis à disposition :

Bureau partagé avec un agent du SIEA, ordinateur portable et téléphone fixe. Possibilité d'utiliser les véhicules de service si permis de conduire.

Horaires :

Semaine en présentiel selon les horaires de bureau du SIEA. Un poste d'apprenti étant limité à 35 h, l'apprenti disposera soit d'une ½ journée de repos ou partira plus tôt le soir.

Tuteur au SIEA :

Chargée des Relations Externes

* * * * *

En complément des propositions précédentes, par délibération du 8 juillet 2022, le Bureau Syndical acceptait de prendre des apprentis à la Direction travaux et à la Direction Exploitation et Maintenance de la Régie Reso Li@in; aucun contrat n'avait alors pu être conclu. Aussi, il vous est proposé de reconduire ces 2 offres de formation par alternance, pour rappel :

Pour la Direction Travaux
Un(e) apprenti(e) ingénieur(e) Process et Méthode

Missions :

Sa mission principale est la formalisation et la mise en place de processus permettant de fiabiliser, documenter et sécuriser le bon fonctionnement de la Direction Travaux sur ses métiers.

L'apprenti collabore et se forme aux tâches suivantes :

- Réaliser un état des lieux des interactions de l'ensemble du service et des liens collaboratifs ;
- Formaliser et mettre en place des process liés aux marchés travaux ;
- Participer à l'intégration des process dans les outils SI sous forme de Workflow (Eudonet, portail customers,...) ;
- Participer à la création et à la mise en place des workflows et process pour les nouveaux marchés et usages (IRVE, vidéoprotection,...) ;
- Etablir et mettre en œuvre les différents rapports (reporting) à la bonne gestion de la Direction.

Niveau de formation :

Elève préparant un diplôme d'ingénieur dans une école proposant une formation par alternance.

Durée :

2 à 3 ans

Affectation :

Siège du SIEA au 32 Cours de Verdun à Bourg-en-Bresse.

Rémunération :

Un pourcentage du SMIC en fonction de la tranche d'âge et selon l'année d'études selon un barème national. Le SIEA peut être amené à régler une partie des frais de scolarité de l'apprenti(e).

Moyens mis à disposition :

Bureau partagé avec des agents du SIEA, ordinateur portable et téléphone fixe. Possibilité d'utiliser les véhicules de service si permis de conduire.

Horaires :

Semaine en présentiel selon les horaires de bureau du SIEA. Un poste d'apprenti étant limité à 35 h, l'apprenti(e) disposera soit d'une ½ journée de repos ou partira plus tôt le soir.

Tuteur au SIEA :
Directeur Travaux

* * * * *

Pour la Direction Exploitation et Maintenance de la Régie Reso Li@in.,
Un(e) apprenti(e) ingénieur(e) système et réseaux

Missions :

La mission principale est de veiller au bon fonctionnement des outils informatiques utilisés dans le cadre de l'exploitation du réseau li@in.

L'apprenti collabore et se forme aux tâches suivantes :

L'ingénieur(e) système et réseaux intervient sur les missions du SIEA suivantes :

- Développement du réseau Li@in
- Exploitation le réseau Li@in
- Evolution du réseau Li@in de demain
- Gestion opérationnelle de l'infogérance de supervision

Les activités de l'apprenti(e) ingénieur(e) système et réseaux sont :

- Participer aux évolutions des logiciels du service exploitation
- Elaborer les procédures d'exploitation et de supervision
- Analyser les rapports techniques d'incident et proposer des améliorations
- Rédiger de la documentation technique
- Effectuer une veille technologique et sécurité

Niveau de formation :

Titre RNCP de niveau 7 (Bac+5) en 36 mois, Titre ingénieur - spécialité informatique et réseaux de communication

Durée :

3 ans

Rémunération :

Un pourcentage du SMIC en fonction de la tranche d'âge et selon l'année d'études selon un barème national. Le SIEA peut être amené à régler une partie des frais de scolarité de l'apprenti(e).

Affectation :

Au POP à Viriat.

Moyens mis à disposition :

Bureau partagé avec un agent de la Régie, ordinateur portable et téléphone fixe. Possibilité d'utiliser les véhicules de service si permis de conduire.

Horaires :

Semaine en présentiel selon les horaires de bureau du SIEA. Un poste d'apprenti étant limité à 35 h, l'apprenti disposera soit d'une ½ journée de repos ou partira plus tôt le soir.

Tuteur au SIEA :
Responsable de l'ingénierie de la Régie.

* * * * *

Par ailleurs, les contrats conclus à la rentrée 2022 et toujours pourvus à ce jour se poursuivent jusqu'à leur terme :

- Un(e) apprenti(e) administrateur(trice) système pour la Direction Exploitation et Maintenance de la Régie Reso Li@in.
- Un(e) apprenti(e) en Licence Professionnelle ou ingénieur(e) spécialisé(e) en logiciel pour la Direction des Systèmes d'Information.
- Un(e) apprenti(e) Chargé(e) des Ressources Humaines pour le service Assemblée-Ressources Humaines.

* * * * *

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du travail ;
Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
Vu le décret n°2005-129 du 15 février 2005 relatif aux dérogations à la limite d'âge supérieure d'entrée en apprentissage ;
Vu le décret n°2016-456 du 12 avril 2016 abrogeant le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;
Vu le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
Vu le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;
Vu le budget du SIEA ;
Considérant que les présents contrats d'apprentissage ont reçu un avis favorable lors du Comité Social Territorial du 27 juin 2023.

* * * * *

DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré :

- décide de conclure dès la rentrée scolaire 2023, 3 contrats d'apprentissage pour la Direction Travaux, le service Communication-Marketing, ainsi qu'à la Direction Générale selon les conditions établies ci-dessus,
- décide de reconduire les propositions de contrats d'apprentissage pour la Direction Travaux et la Direction Exploitation et Maintenance de la Régie Reso Li@in,
- décide de poursuivre les contrats d'apprentissage pourvus et conclus en 2022,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du SIEA,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'école.

Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND

Vote : Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le